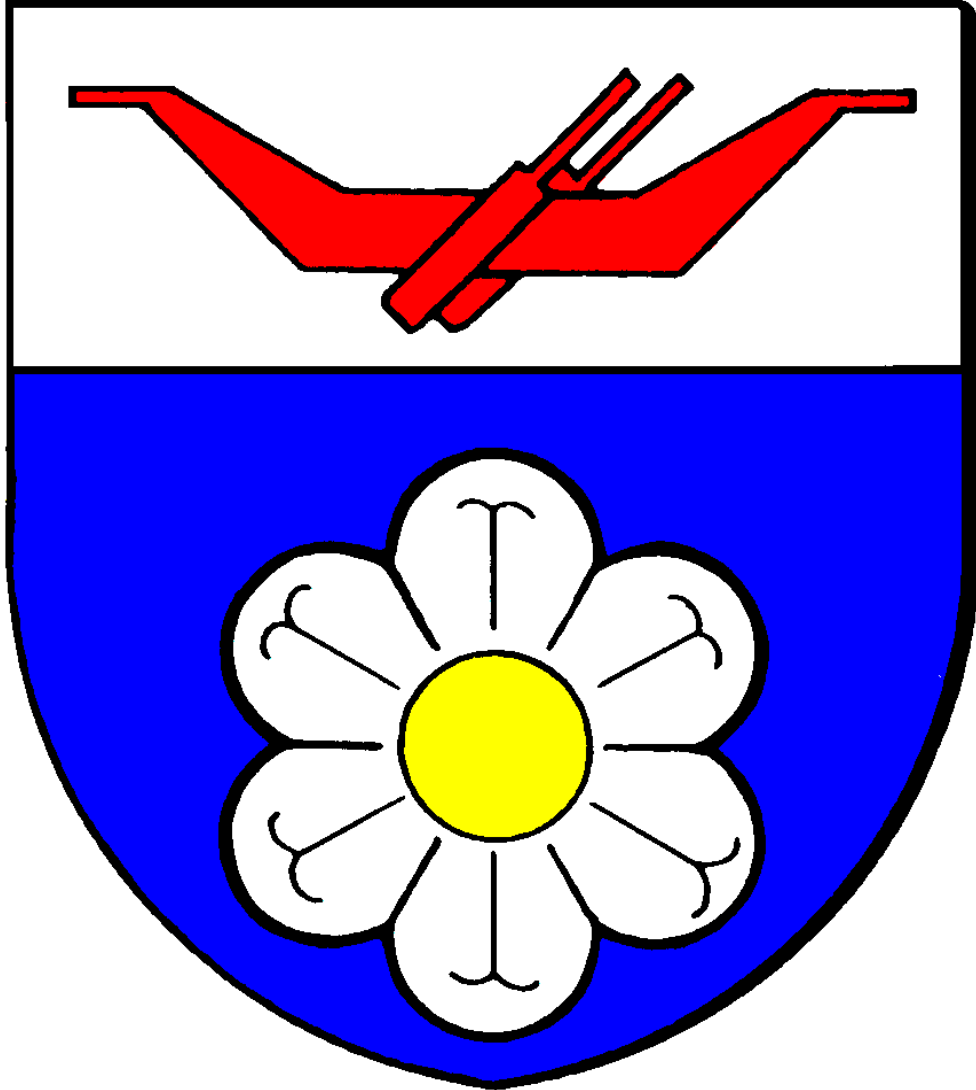


# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL



**DU MARDI 06 JUILLET 2021 A 19H30  
A LA SALLE DES FETES, DES ARTS,  
DE LA CULTURE ET DES SPORTS  
DU COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF  
« L'ESCALE »**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 06 juillet 2021 à 19h30 en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents, le représentant de la presse, le public ainsi que les agents communaux.

12 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

**Présents :**

Monsieur LITZLER Thierry, Madame WOGENSTAHL Nadine, Monsieur SCHIBENY Rodolphe, Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Monsieur RAMSTEIN Denis, Madame GILLIG Angélique, Madame POLLINA Sandrine, Monsieur BOUDELAL Farid, Monsieur MUHLEBACH Georges, (Monsieur DEBARRE Nicolas), Monsieur LACROIX Emmanuel, Madame VONARX Valérie, Monsieur REIBEL Stéphane.

**Absents excusés et non représentés :**

**Absents non excusés :**

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Madame Sylvie WITTINGER à Madame Cathie SIGRIST-LABAS  
Monsieur Richard WERY à Monsieur Thierry LITZLER  
Madame Stéphanie BAHRIA à Madame Nadine WOGESTAHL  
Monsieur Jérôme HUBER à Monsieur Denis RAMSTEIN  
Monsieur Florian URFFER à Monsieur Farid BOUDELAL  
Madame Sophie GALKINE à Monsieur Stéphane REIBEL

**Secrétaires de séance :**

Madame LARGER Delphine – Directrice Générale des Services.  
Monsieur Farid BOUDELAL – membre élu du Conseil Municipal.

**Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit d'un point de finances : « Tarifs de la Médiathèque - précision ». Ce point serait examiné au point 7.06.**

**L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.**

**Ensuite, Monsieur le Maire propose une minute de silence suite au décès de Monsieur TSCHANTZ Richard, décédé hier le 05 juillet 2021 et ancien conseiller municipal de Rosenau de 1989 à 1995, et suite au décès de Monsieur BERGER Gilbert, membre du comité du STEBLE.**

**Monsieur le Maire associe à cette pensée toutes les victimes du covid-19.**

# ORDRE DU JOUR

- POINT 1- INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL
- POINT 2- INFORMATIONS OFFICIELLES
- POINT 3- DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE SAINT LOUIS HUNINGUE REGION DES TROIS FRONTIERES
- POINT 4- DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PETITE CAMARGUES ALSACIENNE
- POINT 5- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- POINT 6 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
- POINT 7- FINANCES
- POINT 8- SUBVENTIONS
- POINT 9- JURY CRIMINEL
- POINT 10- URBANISME
- POINT 11- PERSONNEL COMMUNAL
- POINT 12- SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN
- POINT 13- RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES TECHNIQUES
- POINT 14 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION -TERRES D'AVENIR
- POINT 15 - RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES
- POINT 16- CALENDRIER
- POINT 17- DIVERS

## **POINT 1 – INSTALLATION D’UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Huguette GENTNER (liste « Rester unis pour Rosenau ») par courrier reçu en mairie en date du 05 mai 2021. Conformément à la réglementation, le courrier a été adressé à Monsieur le Sous-Préfet du Haut-Rhin qui en a pris acte.

En application de la réglementation, Monsieur le Maire a contacté Madame Agnès VIELLARD, 16<sup>ème</sup> sur la liste « Rester unis pour Rosenau » pour la solliciter pour entrer au conseil municipal par courrier du 20 mai 2021. Par un courrier réponse en date du 31 mai 2021, Madame Agnès VIELLARD a décliné la proposition en raison de son déménagement à l’autre bout du département, survenu à l’hiver 2020.

Monsieur le Maire a contacté le 10 juin 2021 Monsieur Nicolas DEBARRE, 17<sup>ème</sup> sur la liste « Rester unis pour Rosenau » pour entrer au conseil municipal et ce dernier a accepté.

Ainsi conformément à l’article L. 270 du Code Electoral qui stipule que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* », Monsieur Nicolas DEBARRE est officiellement installé en tant que membre du conseil municipal à partir de la date du 06 juillet 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l’unanimité des voix des membres présents et représentés (18 voix/18)

Vu l’exposé de Monsieur le Maire,

Vu l’acceptation par Monsieur Nicolas DEBARRE de ce mandat,

Vu que Monsieur DEBARRE répond aux critères d’éligibilité fixés par l’article L. 228 du code électoral,

**PREND ACTE** de l’installation de Monsieur Nicolas DEBARRE en tant que membre du conseil municipal de Rosenau.

## **POINT 2 - INFORMATIONS OFFICIELLES**

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau tableau du Conseil Municipal.

Puis il annonce la décision à venir de Mme Sylvie WITTINGER qui va quitter le conseil municipal suite à son déménagement pour des raisons familiales et professionnelles. Mme WITTINGER souhaitait d’ores et déjà en informer le Conseil Municipal pour une démission qui sera effective au courant de l’été.

Ensuite Monsieur le Maire passe la parole à Madame Angélique GILLIG.

Mme GILLIG nous fait part de sa démission le mois prochain du poste d’adjoint qu’elle occupe actuellement en raison du fait qu’elle va déménager de Rosenau avec sa famille pour des raisons professionnelles. Elle présentera sa démission à Monsieur le Préfet cet été mais elle explique qu’elle souhaite rester membre du Conseil Municipal afin de pouvoir suivre l’évolution de la médiathèque. Son grand regret sera de ne pas avoir connu l’ouverture au public de la médiathèque.

Madame GILLG remercie les personnes qui l'ont soutenues et accompagnées dans ses missions. Elle remercie particulièrement Mme Juliette GLAENTZLIN qui est venue la chercher en 2014 pour entrer au Conseil Municipal et pour s'investir pour Rosenau. Ce fut pour elle une expérience très enrichissante même si parfois il a fallu surmonter certaines difficultés ou faire face à des moments difficiles dont l'agression verbale subie par son mari durant le 1<sup>er</sup> confinement, à leur domicile et devant leur fils, alors qu'elle-même était à l'hôpital avec leur fille.

Elle remercie de nouveau toutes les personnes qui l'ont soutenue et souhaite une bonne continuation à tous.

Monsieur le Maire reprend la parole et remercie Mme GILLIG pour son investissement au sein de la commune, notamment le travail accompli au niveau de la médiathèque (l'aide à la programmation culturelle, la programmation des pages Facebook, la préparation de l'ouverture avec les salariés et bénévoles...). Il réitère publiquement son soutien aux époux GILLIG par rapport au triste épisode relaté plus tôt. L'agression d'un élu ou d'un conjoint est tout simplement inadmissible.

Monsieur le Maire remercie également Geoffrey GILLIG pour son investissement au sein de l'association « Les amis des Landes » et bien sûr pour son soutien à son épouse pour son investissement au sein de la commune toutes ces années.

Monsieur le Maire remercie aussi Mme Huguette GENTNER pour le travail accompli depuis 2008 aux côtés des élus, puis pour les mois passés au sein du conseil. Il précise que par messagerie privée Huguette GENTNER a informé l'équipe qu'elle restera disponible pour donner un coup de main, à chaque fois que nécessaire.

Monsieur le Maire remercie également Mme Sylvie WITTINGER pour son investissement au sein du Conseil Municipal. Il précise que Mme WITTINGER s'est beaucoup investie, bien avant d'entrer au conseil, en tant que bénévole auprès de la micro-crèche où elle a proposé des cours de QI-GONG.

Enfin, il adresse un message de bienvenue à Monsieur Nicolas DEBARRE qui vient d'intégrer le conseil municipal.

Monsieur REIBEL demande à prendre la parole.

Bien que le point n° 2 n'appelle pas de débat, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur REIBEL qui remercie à son tour Madame GILLIG pour le travail accompli au sein de sa commission, Madame WITTINGER qui l'a ému lors de sa dernière intervention eu égard à son travail d'assistante maternelle agréée, ainsi que Madame GENTNER pour l'ensemble de son investissement en tant que Présidente d'association, bénévole et élue.

Il souhaite par ailleurs la bienvenue à Monsieur BEBARRE.

### **POINT 3 – DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE SAINT LOUIS HUNINGUE REGION DES TROIS FRONTIERES**

#### 3.01 Désignation d'un délégué à l'Office du Tourisme du Pays de Saint Louis Huningue Région des Trois Frontières

Suite à la démission de Madame Huguette GENTNER, membre titulaire à l'Office du Tourisme, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection d'un(e) délégué(e) titulaire en remplacement de l'élue démissionnaire.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est appelé à élire ce délégué titulaire à l'Office du Tourisme au scrutin uninominal majoritaire à trois tours, par bulletins secrets.

L' élu suppléant, M. Emmanuel LACROIX, reste en place.

Se portent candidats au poste de délégué titulaire : Rodolphe SCHIBENY et Emmanuel LACROIX.

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	19
Bulletins litigieux (article L 66 du code électoral) (à déduire) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	18

Majorité absolue :	10
--------------------	----

Ont obtenu :

-Rodolphe SCHIBENY :	14
-Emmanuel LACROIX :	4

Monsieur Rodolphe SCHIBENY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

**POINT 4 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE LA PETITE CAMARGUE ALSACIENNE**

4.01 Désignation d'un délégué au sein de la Petite Camargue Alsacienne

Suite à la démission de Madame Huguette GENTNER, membre titulaire au sein de la Petite Camargue Alsacienne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un (e) délégué (e) titulaire en remplacement de cette élue démissionnaire pour siéger au Conseil d'Administration de la Petite Camargue Alsacienne.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est appelé à élire ce nouveau délégué titulaire au Conseil d'Administration de la Petite Camargue Alsacienne au scrutin uninominal majoritaire à trois tours, par bulletins secrets.

L' élu suppléant, Jérôme HUBER, reste en place.

Se portent candidats au poste de délégué titulaire : Cathie SIGRIST-LABAS et Valérie VONARX

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	19
Bulletins litigieux (article L 66 du code électoral) (à déduire) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

-Cathie SIGRIST-LABAS : 15

-Valérie VONARX : 4

Madame Cathie SIGRIST-LABAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.

## **POINT 5 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

### 5.01 Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle l'adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal lors du Conseil Municipal du 06 juillet 2020, puis une première modification lors du Conseil Municipal du 15 avril 2021 et explique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un complément eu égard au remplacement des membres dans les commissions ou comités :

Ainsi, l'article 6 est complété comme suit :

#### Article 6 :

*Les membres de chaque commission sont élus à bulletins secrets conformément à la réglementation, sauf avis unanime contraire du Conseil Municipal qui accepte un vote à mains levées.*

De même, l'article 9 est complété par l'article 9 ter comme suit :

#### Article 9 ter :

*En cas de la démission d'un membre du Conseil Municipal qui entraîne de facto sa démission au sein des commissions communales et/ou des comités consultatifs dans lesquels il siège en qualité de membre du Conseil Municipal, ou en cas de démission uniquement d'une commission communale ou d'un comité consultatif, mais l'élu (e) continue de siéger au Conseil Municipal, il est procédé, il est procédé au seul remplacement au sein de la ou les structures selon le principe de la réciprocité des formes à savoir :*

- *Un vote à bulletins secrets,*  
*OU*
- *Un vote à mains levées.*

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**ADOPTE** les modifications du Règlement Intérieur citées ci-dessus.

## **POINT 6 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021**

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 15 avril 2021 ne soulève aucune remarque particulière, il est donc adopté à l'unanimité moins une abstention (Monsieur LACROIX Emmanuel).

## **POINT 7 – FINANCES**

### 7.01 Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative n°1 suivante sur le budget COMMUNAL afin d'ajuster certains comptes :

#### **Section d'investissement – opérations réelles**

##### **DEPENSES**

article 10226 : + 20 000.00 €  
article 21534 : + 3 200.00 €  
article 2188 : + 19 598.00 €

**Total : 42 798.00 €**

##### **RECETTES**

article 1321 : + 42 798.00 €

**Total : 42 798.00 €**

#### **Section d'investissement – opérations pour compte de tiers**

##### **DEPENSES**

article 4581421 : + 2 780.66 €  
article 4581421 : + 60 000.00 €  
article 4581421 : + 20 284.81 €

**Total : 83 065.47 €**

##### **RECETTES**

article 4582421 : + 2780.66 €  
article 2313 : + 60 000.00 €  
article 2313 : + 20 284.81 €

**Total : 83 065.47 €**

#### **Section d'investissement - opérations d'ordre**

##### **DEPENSES**

article 2128 : + 21 028.43 €  
article 204512 : + 4 601.30 €  
article 21312 : + 1 076.21 €  
article 21318 : + 6 876.09 €  
article 2151 : + 14 798.03 €

**Total : 48 380.06 €**

##### **RECETTES**

article 2031 : + 39 554.92 €  
article 2033 : + 4 223.84 €  
article 21532 : + 4 601.30 €  
article 2802 : + 0.02 €  
article 28051 : - 0.02 €

**Total : 48 380.06 €**

#### **Section de fonctionnement**

##### **DEPENSES**

article 673 : + 2 800.00 €

**Total : 2 800.00 €**

##### **RECETTES**

article 6096 : + 2 800.00 €

**Total : 2 800.00 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**ADOPTE** cette décision modificative n°1.



7.02 Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage 143/2018 relative aux travaux « carrefour rue de Village-Neuf – RD 21 III »

Monsieur le Maire rappelle la convention de co-maîtrise d'ouvrage 143/2018 concernant les travaux d'aménagement du carrefour rue de Village-Neuf et explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer un avenant n° 1 à cette convention eu égard au montant réel des travaux.

La masse de travaux globale a diminué, de même que la part communale, entraînant une modification des proratas de répartition entre la commune et la collectivité. De ce fait, la part CeA (Collectivité Européenne d'Alsace) se retrouve augmentée de 2 651.12 €, passant de 21 635.41 € à 24 286.53 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant n°1 à la convention 143/2018, stipulant la hausse de la participation financière de la Collectivité Européenne d'Alsace de 2 651.12 €, concernant les travaux relatifs au carrefour rue de Village-Neuf.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention 143/18.

7.03 Constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire

La réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux dite « réforme anti-endommagement DT-DICT » impose aux exploitants de réseaux considérés comme sensibles tels que l'éclairage public et la signalisation lumineuse, la mise en place d'une cartographie de leurs ouvrages (y compris les ouvrages enterrés) selon des modalités précises.

SAINT-LOUIS Agglomération et ses communes membres sont directement concernées par cette réglementation, car exploitant des réseaux d'éclairage public et / ou de réseau de signalisation lumineuse.

SAINT-LOUIS Agglomération a donc proposé à ses communes membres de mettre en place un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique, afin de se mettre en conformité avec la réglementation et dans un souci de rationalisation des procédures de passation

SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la passation de l'accord-cadre à bons de commande, de sa signature, de sa notification à l'entreprise retenue, et de l'émission des bons de commande pour le compte des communes membres, conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution de l'accord-cadre pour la partie qui le concerne, ainsi que du paiement des prestations admises.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive du groupement jointe à la présente délibération.

Au cas où le marché à conclure relèverait des marchés formalisés, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commandes mis en place entre SAINT-LOUIS Agglomération et les communes membres intéressées pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public, des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire,
- D'accepter la désignation de SAINT-LOUIS Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

- **ACCEPTE** D'adhérer au groupement de commandes mis en place entre SAINT-LOUIS Agglomération et les communes membres intéressées pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public, des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire,
- **ACCEPTE** la désignation de SAINT-LOUIS Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

#### 7.04 Demande de subvention au titre de la DETR - achat de deux défibrillateurs

Monsieur le Maire rappelle le décret du 19 décembre 2018 fixant obligation aux établissements recevant du public de s'équiper en défibrillateurs automatisés externes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et propose au Conseil Municipal d'équiper deux nouveaux bâtiments en DAE. Il s'agit de l'église située rue de Kembs et du bâtiment des pêcheurs situé route du Sipes. Ces deux défibrillateurs seront accessibles 24h/24 – 7j/7.

Le coût de ce projet s'élève à 3 339.00 € HT.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR 2021) à hauteur de 50% du montant de la dépense subventionnable, soit 1 669.50 €.

Monsieur le Maire précise que si l'aide financière devait être inférieure à 50% de la dépense subventionnable, la commune prendrait en charge cette différence sur ses fonds propres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**ACCEPTE** de lancer ce projet d'acquisition de deux défibrillateurs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'exécution de ce projet et à signer toutes les pièces relatives à la demande de subvention.

#### 7.05 Demande de subvention au titre de la DETR – sécurisation du parvis de la mairie

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'extension de la mairie-cr ation de la m diath que et explique au Conseil Municipal qu'il serait opportun de s curiser le nouveau parvis de la mairie. Cette mise en s curit  du parvis consisterait   poser des barri res de s curit  ainsi que des plots amovibles tout autour du parvis afin de s curiser les espaces pi tons r serv s aux usagers de la mairie et de la m diath que.

Cette mise en s curit  permettra  galement de d limiter les voies de circulation autour de la mairie des espaces r serv s aux pi tons.

Le co t de ce projet a  t  chiffr    6 795.00   HT.

Aussi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR 2021)   hauteur de 60% du montant de la d pense subventionnable, soit 4 077.00  .

Monsieur le Maire pr cise que si l'aide financi re devait  tre inf rieure   60% de la d pense subventionnable, la commune prendrait en charge cette diff rence sur ses fonds propres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, apr s d lib ration et   l'unanimit  des voix des membres pr sents et repr sent s (19 voix POUR)

**ACCEPTE** de lancer ce projet de s curisation du parvis de la mairie,

**AUTORISE** Monsieur le Maire   effectuer toutes les démarches pour l'ex cution de ce projet et   signer toutes les pi ces relatives   la demande de subvention.

#### 7.06 Tarifs de la M diath que-pr cisions

Monsieur le Maire rappelle la d lib ration du Conseil Municipal du 12 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal avait valid  les tarifs de la M diath que pour les habitants de Rosenau ainsi que pour les communes voisines que sont Village-Neuf, Kembs et Bartenheim.

Il avait en effet  t  d cid  d'appliquer les tarifs de Rosenau   ces trois communes voisines   titre de test   compter de la date d'ouverture de la m diath que jusqu'au 31 d cembre 2021.

Aussi et compte tenu du d calage de la date d'ouverture de la m diath que, Monsieur le Maire propose de d caler cette phase de test (tarifs identiques aux trois communes pr cit es) du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.

  titre d'information, les tarifs vot s lors du Conseil Municipal du 12 10 2020 vous sont rappell s dans le tableau ci-dessous :

**Tarifs abonnements (durée 1 an) :**

Adultes (Rosenau)	Adultes (Hors commune)	Etudiants + 18 ans (Rosenau)	Etudiants + 18 ans (hors commune)	Enfants jusqu'à 18 ans (toutes communes)
10 €	15 €	5 €	10€	Gratuit
6 livres + 3 DVD	6 livres + 3 DVD	6 livres + 3 DVD	6 livres + 3 DVD	4 livres + 1DVD

Les tarifs pratiqués pour les habitants de Rosenau concernant les documents perdus ou abîmés, les retards, l'accès internet et les tarifs des photocopies seront également les mêmes pour ces trois communes voisines.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, (19 voix POUR),

**VALIDE** le décalage de cette phase de test pour les trois communes (Village-Neuf, Kembs et Bartenheim) du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.

**POINT 8- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**8.01 Subventions aux associations communales

Monsieur le Maire demande à M. Rodolphe SCHIBENY, Adjoint en charge de la Vie Associative et de l'Animation de présenter les propositions de la Commission « Animation » qui s'est réunie le 25 mai 2021.

Nom de l'association	Subvention	abstentions
Football Club de Rosenau	1 300.00 €	Farid BOUDELAL
Karaté Club de Rosenau	1 300.00 €	Cathie SIGRIST-LABAS- Sandrine POLLINA – Rodolphe SCHIBENY
Rosenau Basket Club de Rosenau	1 300.00 €	Georges MUHLEBACH
Tennis Club Rosenau	1 300.00 €	
Tennis de Table de Rosenau	1 300.00 €	Nadine WOGENSTAHL
Amicale des donateurs de sang de Rosenau	200.00 €	
Club Bouliste de Rosenau	210 00 €	
Conseil de Fabrique	1 200.00 €	Thierry LITZLER
OMSCAL la Roselière	2 000.00 €	Nadine WOGENSTAHL – Sandrine POLLINA- Cathie SIGRIST-LABAS- Rodolphe SCHIBENY- Farid BOUDELAL- Thierry LITZLER- Valérie VONARX
<b>Total</b>	<b>10 110.00 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR).

**APPROUVE** le détail des subventions aux associations communales tel que décrit ci-dessus.

## **POINT 9 – JURY CRIMINEL**

### 9.01 Tirage au sort des jurés

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le tirage au sort à partir de la liste électorale de six noms en vue de l'établissement de la liste des jurés d'assises pour 2022 est à effectuer.

Ce tirage au sort a lieu en séance publique du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à ce que chaque adjoint et lui-même proposent chacun son tour une page numérotée de 2 à 185 puis une ligne numérotée de 1 à 8 dans la liste électorale (liste des électeurs pouvant être jurés d'assises).

#### Ont été tirés au sort :

-- Madame MAFFEO épouse MANIARA Julia Maryline Josette, née le 29/03/1975 à Chaumont (52) et domiciliée 1 rue de l'Ecluse- 68128 Rosenau ;

--Madame OSWALD Rachel Andrée, née le 05/12/1979 à Bâle (Suisse) et domiciliée 21 rue de l'Au-68128 Rosenau ;

-- Madame BASTONI Laurence marie Philomène, née le 19/11/1967 à Lyon (69) et domiciliée 10 rue du Rhin – 68128 Rosenau ;

--Monsieur SCHNEILIN Jean-Marc né le 01/01/1957 à Bâle (Suisse) et domicilié 5 rue du Soleil – 68128 Rosenau ;

--Monsieur LIDY Alain Gilles, né le 10/08/1956 à Mulhouse (68) et domicilié 41 rue du Colonel Lepinay – 68128 Rosenau ;

--Madame GOETSCHY épouse NAAS Denise martine Monique née le 10/10/1949 à Kembs (68) et domiciliée 16 rue du Rhin – 68128 Rosenau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE** de ce tirage au sort.

## **POINT 10 - URBANISME**

### 10.01 Vente d'un terrain rue du Nord - Modification de l'acquéreur

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil Municipal du 06 juillet 2020 concernant la vente de plusieurs terrains rue du Nord d'une contenance totale de 20.98 ares (parcelles AI n°202/74-AI n° 200/197 et AI n° 198/197) à VIVIALYS pour 460 000.00 € et explique au Conseil Municipal qu'il convient de rectifier cette délibération suite à un changement de la dénomination juridique de l'acquéreur.

En effet, c'est la société SB3I, représentée par Monsieur Stéphane WINTENBERGER, Président, et domiciliée 15 rue de Didenheim à Mulhouse, qui va se substituer à VIVIALYS pour cette acquisition.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la substitution de l'acquéreur pour la vente de ces terrains situés rue du Nord d'une contenance totale de 20.98 ares pour 460 000.00 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**ACCEPTE** la substitution de l'acquéreur pour la vente de ces parcelles pour une surface totale de 20.98 ares au prix de 460 000.00 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches en vue de réaliser la vente avec la société SB3I.

## **POINT 11- PERSONNEL COMMUNAL**

### 11.1 Création d'un emploi permanent d'un agent polyvalent au service technique

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

**VU** la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 12 ;

**VU** la loi n° 84.53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 34 et 41 ;

**VU** l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Compte tenu du manque d'effectif au service technique ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'un agent polyvalent au service technique relevant du grade soit d'adjoint technique, d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, ou d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>ème</sup>) pour améliorer le fonctionnement du service technique ;

Considérant les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettant la création des emplois permanents susvisés ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire

et

**ACCEPTE** de créer un emploi permanent d'un agent polyvalent au service technique relevant du grade soit d'adjoint technique, d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, ou d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (35h/35), et ce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## **POINT 12 - SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN**

### 12.01 Rapport d'activité 2020 du syndicat

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LARGER, DGS, qui présente le rapport d'activité des actes administratifs du syndicat d'électricité de l'exercice 2020 dont les points forts sont les suivants :

- ✓ Le renouvellement du Comité Syndical, élection du Président, des Vice-présidents, des Assesseurs du Bureau Syndical, installation des différentes commissions ;
- ✓ La signature de l'engagement partenarial avec la DDFip ;
- ✓ La création des groupes de travail relatifs aux nouvelles attributions : éclairage public, mobilités propres et transition énergétique ;
- ✓ La mise en place d'une enveloppe de 1 500 000 euros pour aider les communes pour leurs travaux de modernisation de l'éclairage public ;
- ✓ Le contrôle des concessions d'électricité et de gaz ;
- ✓ Les travaux d'enfouissement des lignes électriques basse et haute tensions : article 8 du contrat de concession ;
- ✓ Les déplacements d'ouvrage basse et haute tension ;
- ✓ Les travaux conventionnés avec le concessionnaire ;
- ✓ Le reversement de la redevance d'investissement R2 pour 2020 ;
- ✓ La taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ;
- ✓ La mise en place d'une assistance mutualisée aux communes pour la récupération de leur RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR)

**PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2020 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

## **POINT 13 – RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMITES**

Nadine WOGENSTAHL : Rapport Commission Scolaire.

Il a été question d'une mise au point sur les protocoles sanitaires. Au départ, tout était interdit, mais au final les enfants de l'école primaire ont pu effectuer une sortie scolaire à Hunawhir et les maternelles ont assisté à un spectacle.

Monsieur le Maire précise que les différents protocoles sanitaire actuellement en place restent en vigueur jusqu'au 14 juillet et on verra les nouvelles mesures à appliquer à la rentrée scolaire de septembre 2021. L'objectif étant de pouvoir tout rouvrir selon les règles en vigueur à cette période.

Les effectifs pour la rentrée scolaire 2021/2022 seront les suivants :

Ecole élémentaire : 125 (effectifs en baisse)

Ecole maternelle : 79 : (effectifs stables).

Rodolphe SCHIBENY : rapport Commission Animation.

Elle s'est réunie le 25 05 et il a été question des subventions aux associations.

## **POINT 14 – RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION – TERRES D'AVENIR**

Sandrine POLLINA : Rapport Commission Sport.

La commission SPORT de SLA s'est réunie en présentiel le 10/06 à l'Espace Rhénan de Kembs

4 sujets y ont été abordés :

- **Échanges sur les 8 axes stratégiques de la politique sportive intercommunale actuelle**
- **Réflexion collective sur les manifestations et/ou animations sportives**
  - ➔ Retour sur les manifestations et animations actuelles de SLA et discussion sur les évolutions possibles
- **Encadrement des aides pour les associations**
  - ➔ Débat sur le projet de règlement d'attribution des subventions pour les manifestations sportives
- **Politique tarifaire pour la mise à disposition des équipements sportifs**
  - ➔ Débat sur la nécessité d'harmoniser de rationaliser et d'optimiser les tarifs d'utilisation des équipements sportifs tant pour les scolaires que pour les associations, comités d'entreprises ou tout public

Valérie VONARX : Rapport Commission Petite Enfance.

Il s'agissait de la 2<sup>ème</sup> réunion. Le service « petite enfance » a été présenté. L'idée est de renforcer les liens entre les différents modes d'accueil des enfants.

Il a également été question de la charte « éco-crèche » : une labellisation est en cours.

Plusieurs actions sont menées au niveau des économies d'énergie au niveau des crèches (éclairage led, énergie solaire, tri sélectif, dématérialisation...).

Des actions sont mises en place au niveau de la restauration (repas végétariens, bio....)

Des actions relatives à l'hygiène des enfants sont étudiées (eau et savon, couches lavables...) ainsi que pour l'hygiène des sols.

Une procédure de DSP a été relancée pour LANDSER et SIERENTZ : 5 ans à compter du 01 09 2021.

Une fête en avril 2022 sera organisée pour promouvoir le RAM. Des animations seront organisées.

Il y a une baisse des assistantes maternelles sur SLA (350).

Angélique GILLIG : Rapport Commission Bilinguisme.

La commission risque de se diviser en deux sous-commissions : une commission enfance/jeunesse et une commission bilinguisme.

Le prochain évènement à venir sera le « Salon du livre » et le « Sprochrenner », évènement qui aurait dû avoir lieu en 2021, reporté sur 2022.

Suite à ces deux présentations Monsieur le Maire précise que la micro-crèche de Rosenau « Les Cigogneaux » a reçu le label « Ecolo-crèche » et que Rosenau s'était inscrite en tant que commune participante pour le « Sprochrenner ».

## **POINT 15- RAPPORT DES DELEGUES AUX AUTRES ORGANISMES**



Stéphane REIBEL : AG Brigade Verte

La réunion a eu lieu le 14 avril 2021. Beaucoup de communes souhaitent adhérer aux Brigades Vertes (NIFFER récemment). La BV recrute du personnel et il faut compter une année de formation afin que le personnel soit opérationnel sur le terrain. Les charges de personnel sont élevées.

Les Brigades vertes ont investi dans un nouveau véhicule.

Il y a plus 20% de dépôts sauvages.

La démoustication coûte chère : 96 000 € et CeA a financé 50% du coût de l'opération, les 50% restant étant à la charge des communes.

Les agents des brigades vertes peuvent désormais intervenir pour mettre en fourrière des véhicules, et intervenir dans le dépistage de stupéfiants.

Monsieur le Maire rappelle que Rosenau fait partie des rares communes à s'inscrire dans cette démarche contre les moustiques. Par ailleurs les dernières opérations ont été faites dans la réserve naturelle, au départ de Rosenau, par hélicoptère le week-end dernier.

## **POINT 16 – CALENDRIER**

12 juillet 2021 : Municipalité élargie

13 ou 14 juillet : Cérémonie patriotique au Mémorial Jean de Loisy

## **POINT 17- DIVERS**

### 17.01 Plan de Gestion des Risques Inondations

Monsieur le Maire fait part du projet de Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI 2002/2027) porté par la Dreal Grand Est et compte tenu des règles opposables aux documents d'urbanisme et dont certains sont particulièrement contestables notamment la définition des zones à risque à l'arrière des digues ou des bassins de rétention, propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à ce projet et propose la motion suivante sur les conseils du syndicat « Rivières de Haute Alsace » :

1. **Nous sommes opposés à l'extension des principes du décret PPRI à l'ensemble du territoire et à l'ensemble des aménagements de protection contre les inondations.** En effet l'application du décret PPRI nécessite la réalisation d'études hydrauliques précises conduisant à cartographier les différentes zones d'aléa. La réalisation de telles études longues et onéreuses, n'est pertinente qu'à l'échelle d'un bassin versant global et est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la réalisation des PPRI et non à la charge des collectivités.  
**Cette disposition qui ne s'applique nulle part ailleurs en France car non applicable doit être retirée du texte.**
2. **Nous sommes opposés à la non prise en compte du rôle des digues et des aménagements hydrauliques** dans la protection contre les inondations **dès lors que ces aménagements ont été autorisés et dimensionnés pour la crue de référence.** Nous rappelons à cet effet que les études de danger obligatoires pour ces ouvrages prennent déjà en compte la probabilité de tous les risques et de tous les événements affectant les digues.
3. **Nous sommes opposés au calcul pour la bande arrière digue proposé dans le décret PPRI et étendu dans le PGRI à tous les ouvrages car celui-ci est arbitraire, ne reflète pas le risque réel et est inapplicable.** Il classerait en aléa très fort des milliers de constructions dans le Haut Rhin alors même

que le risque pour ces dernières n'existe qu'au-delà d'une crue centennale qui est pourtant la crue de référence.

4. Nous portons à votre attention que votre carte des syndicats de rivières est incomplète puisqu'elle n'identifie pas tous les syndicats de rivière Haut-Rhinois pourtant compétents en matière de GEMAPI.

Monsieur le Maire précise qu'il revient aux intercommunalités et aux syndicats de voter cette motion mais ces derniers ont demandé que les communes approuvent également cette motion pour appuyer leur action.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (19 voix POUR), **adopte** cette motion.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire remercie les élus pour tout le travail accompli depuis une année, souhaite de bons congés estivaux aux uns et aux autres et lève la séance à 21 h25.



### **Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 06 juillet 2021**

#### **Ordre du jour :**

- POINT 1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL
- POINT 2 - INFORMATIONS OFFICIELLES
- POINT 3- DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE SAINT LOUIS HUNINGUE REGION DES TROIS FRONTIERES
- POINT 4- DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE LA PETITE CAMARGUE ALSACIENNE
- POINT 5- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- POINT 6 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021
- POINT 7 - FINANCES
- POINT 8- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- POINT 9- JURY CRIMINEL
- POINT 10- URBANISME
- POINT 11- PERSONNEL COMMUNAL
- POINT 12- SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN
- POINT 13- RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES TECHNIQUES
- POINT 14- RAPPORT DES DELEGUES A SAINT LOUIS AGGLOMERATION-TERRES D'AVENIR
- POINT 15 - RAPPORT DES DELEGUES AUS AUTRES ORGANISMES
- POINT 16 - CALENDRIER
- POINT 17- DIVERS

### **Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 06 juillet 2021**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
LITZLER Thierry	Maire		
WOGENSTAHL Nadine	1 <sup>ère</sup> Adjointe		
SCHIBENY Rodolphe	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SIGRIST-LABAS Cathie	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
RAMSTEIN Denis	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
GILLIG Angélique	5 <sup>ème</sup> Adjointe		
POLLINA Sandrine	1 <sup>ère</sup> Conseillère Municipale Déléguée		
URFFER Florian	2 <sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué		
WERY Richard	3 <sup>ème</sup> Conseiller Municipal Délégué		
BOUDELAL Farid	Conseiller Municipal		
WITTINGER Sylvie	Conseillère Municipale		
HUBER Jérôme	Conseiller Municipal		
BAHRIA Stéphanie	Conseillère Municipale		
MUHLEBACH Georges	Conseiller Municipal		
DEBARRE Nicolas	Conseiller Municipal		
LACROIX Emmanuel	Conseiller Municipal		

VONARX Valérie	Conseillère Municipale		
REIBEL Stéphane	Conseiller Municipal		
GALKINE Sophie	Conseillère Municipale		